

UNION INTERNATIONALE DES TELECOMMUNICATIONS

Bureau de la normalisation des télécommunications



Genève, le 17 février 2010

Réf: **Corrigendum 1** – Aux administrations des Etats Membres de l'Union;
TSB AAP-30 – Aux Membres du Secteur UIT-T;
AAP/MJ – Aux Associés de l'UIT-T

Copie:

Tél: +41 22 730 5860 – Aux Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études de l'UIT-T;
Fax: +41 22 730 5853 – Au Directeur du Bureau de développement des télécommunications;
E-mail: tsbdir@itu.int – Au Directeur du Bureau des radiocommunications

Objet: **Etat des Recommandations auxquelles s'applique la variante de la procédure d'approbation (AAP) - Corrigendum relatif à la Recommendation UIT-T L.1000**

Madame, Monsieur,

En raison d'une erreur de triatement, le premier alinéa du paragraphe 6.6.2 du projet de Recommandation UIT-T L.1000 qui avait été initialement publié pour examen additionnel était erroné. Le texte correct a été republié le 17 février 2010.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Malcolm Johnson
Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications

Place des Nations
CH-1211 Geneva 20
Switzerland

Telephone +41 22 730 51 11
Telefax Gr3: +41 22 733 72 56
Gr4: +41 22 730 65 00

Telex 421 000 uit ch
E-mail: itumail@itu.int
Telegram ITU GENEVE

Web page:
www.itu.int